

« Bouclier loyers » : le SDI appelle à l'extension de la mesure aux loyers commerciaux

Alors que le gouvernement veut limiter la hausse des loyers à usage d'habitation à 3,5% sur un an, Marc Sanchez, Secrétaire Général du Syndicat des Indépendants, réagit :

« L'indice des loyers commerciaux, basé sur l'inflation et le coût de la construction, est appelé à exploser cette année, poussant à la cessation d'activité nombre d'artisans et commerçants. L'inflation pourrait atteindre 6,8% en septembre selon l'INSEE.

Le gel des loyers des locaux à usage professionnel est impératif.

Nous avions également proposé après échanges avec Bercy l'interdiction de mise à la charge du locataire commercial, la taxe foncière due (en principe) par le bailleur qui constituerait une alternative opportune. Rappelons que près de la moitié des dirigeants de TPE dans le commerce de proximité touchent moins qu'un SMIC et bien souvent beaucoup moins que ce salaire minimum afin de maintenir à flot son activité professionnelle et ne pas la grêver par le paiement d'un salaire. Ce système a atteint sa limite. Personne ne peut vivre sans toucher la rémunération de son travail »